Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-067-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

N° 2020-067

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 11 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 11 Juillet 2020 à 9 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ (parti au point n° 2020-064 puis pouvoir à Mme VALLETON et retour au point n° 2020-069), Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN (parti au point n° 2020-070 puis pouvoir à Mme TEIXEIRA), Mme YOUSSOUF, M. LAURENT (parti au point n° 2020-066 puis pouvoir à M. SCAGNI), Mme RIGAL, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE (pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND puis arrivée au point n° 2020-061), M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 4

M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. KERAUDREN	qui a donné pouvoir à Mme YOUSSOUF
Mme BEN HADJ KHALIFA	qui a donné pouvoir à Mme RIGAL
M. FAGUIER	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-067-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VAUBAN est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AFFAIRES FINANCIERES
Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en 2019.
Délibération n° 2020-067

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la Loi n° 91-429 du 13 mai 1991 créant la Dotation de Solidarité Urbaine,
Vu le tableau présentant l'utilisation des crédits 2019 de la DSUCS,
Vu la notification de cette dotation,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) est une dotation de péréquation ayant pour objet "de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées",

Considérant que le Maire d'une Commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la DSUCS, doit présenter un rapport au Conseil Municipal faisant état des actions entreprises afin de contribuer au développement social urbain,

Considérant que la Commune de Villepinte ayant bénéficié au titre de l'exercice 2019 d'une dotation de 1 740 024 €, et qu'il convient de justifier l'emploi de ces crédits au travers des différentes politiques initiées par la Collectivité dans les domaines touchant à la Jeunesse, aux Services Sociaux et à toutes aides consenties dans les secteurs qui concernent les populations les plus défavorisées de la Commune,

Considérant que, pour l'exercice 2019, ces crédits ont été utilisés conformément au tableau présenté dans la délibération,

Ayant entendu son rapporteur, Madame PERRON,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 11 ABSTENTIONS
PAR 28 VOIX POUR

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-067-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

DECIDE :

Article unique : De donner acte à Madame le Maire de la présentation du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en 2019, synthétisée dans le tableau ci-après.

INTITULE	RECETTES
Dotation obtenue	1 740 024 €
ACTIONS	**DEPENSES**
Police municipale	1 299 659 €
Actions de Développement Social et éducatif	
* Centre Social André Malraux	252 500 €
* Point Information Jeunesse	42 315 €
Actions pour la santé	
Atelier Santé Ville	14 350 €
Groupe des œuvres sociales de Belleville	4 700 €
Soutien à l'emploi	
* Mission Locale Intercommunale	70 000 €
Soutien aux personnes en difficulté	
* SOS Victimes	8 700 €
* Aide à domicile	43 000 €
* Secours catholique	1 400 €
* secours populaire	1 400 €
* Les restos du cœur	2 000 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 11 Juillet 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine-Saint-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200711-2020-067-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES ET TRANSVERSALITE
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-067

Conseil Municipal du 11 Juillet 2020

RAPPORTEUR : *Madame PERRON*

OBJET : *I - AFFAIRES FINANCIERES*
7 - Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en 2019.

Créée par la Loi n° 91-429 du 13 mai 1991, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) est une dotation de péréquation qui a pour objet "de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées".

Une Commune ayant bénéficié de la DSUCS présente un rapport au Conseil Municipal faisant état des actions entreprises afin de contribuer au développement social urbain.

La Commune de Villepinte ayant bénéficié, au titre de l'exercice 2019, d'une dotation de 1 740 024 €, il convient de justifier l'emploi de ces crédits au travers des différentes politiques initiées par la Collectivité dans les domaines touchant à la Jeunesse, aux Services Sociaux et à toutes aides consenties dans les secteurs qui concernent les populations les plus défavorisées de la Commune.

Ainsi, pour l'exercice 2019, ces crédits ont été utilisés conformément au tableau annexé à la présente délibération.

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de donner acte à Madame le Maire de la présentation du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) en 2019.